

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de rendement d'actions canadiennes O'Leary (parts de série Fondateur)	29 septembre 2010	Québec
Fonds de rendement équilibré canadien O'Leary (parts de série Fondateur)		- Colombie-Britannique
Fonds de rendement d'obligations canadiennes O'Leary (parts de série Fondateur)		- Alberta
Fonds de revenu et de croissance série Fondateur O'Leary (parts de série A, F, H, I, M et de série Fondateur)		- Saskatchewan
Fonds de rendement d'actions mondiales O'Leary (parts de série Fondateur)		- Manitoba
Fonds mondial d'occasions de rendement O'Leary (parts de série Fondateur)		- Ontario
Fonds de rendement d'obligations mondiales O'Leary (parts de série Fondateur)		- Nouveau-Brunswick
Fonds mondial de rendement d'infrastructure O'Leary (parts de série Fondateur)		- Nouvelle-Écosse
Fonds de rendement du marché monétaire O'Leary (parts de série Fondateur)		- Île-du-Prince-Édouard
Catégorie de rendement stratégique O'Leary – Catégorie d'actions de Fonds O'Leary inc. (actions de série Fondateur)		- Terre-Neuve et Labrador
Minéraux rares Quest Itée	29 septembre 2010	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Brompton Advantaged Tactical Yield Fund	29 septembre 2010	Ontario
Catégorie de société Aurifère Signature	28 septembre 2010	Ontario
Catégorie liée aux tendances inflationnistes et déflationnistes Qwest	27 septembre 2010	Colombie-Britannique
Connor, Clark & Lunn Catégorie Capital Inc.	29 septembre 2010	Ontario
Crescent Point Energy Corp.	24 septembre 2010	Alberta
Fiducie de placement hypothécaire Firm Capital	28 septembre 2010	Ontario
Fonds communs de placement Mackenzie	28 septembre 2010	Ontario
Fonds fondateurs d'actions mondiales Mackenzie		
Fonds à revenu élevé Mackenzie Saxon		
Fonds d'obligations Mackenzie Sentinelle		
Fonds de revenu à court terme Mackenzie Sentinelle		
Fonds fondateurs de revenu et de croissance Mackenzie		
Catégorie Mackenzie Cundill International		
Catégorie Mackenzie Cundill Américain		
Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill		
Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité		
Fonds mondial équilibré Mackenzie Cundill		
Fonds mondial de dividendes Mackenzie Cundill		
Catégorie Mackenzie Ivy Entièrement canadien		
Fonds canadien Mackenzie Ivy		
Catégorie Mackenzie Ivy Entreprise		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds entreprise Mackenzie Ivy		
Catégorie Mackenzie Ivy Européen		
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères		
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy		
Catégorie Mackenzie Maxxum Actions entièrement canadiennes		
Fonds de croissance d'actions canadiennes Mackenzie Maxxum		
Fonds de croissance dividendes Mackenzie Maxxum		
Catégorie Mackenzie Maxxum Dividendes		
Fonds de revenu mensuel Mackenzie Maxxum		
Fonds de sociétés à petite capitalisation Mackenzie Saxon		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Canadien rendement à court terme		
Fonds mondial d'obligations Mackenzie Sentinelle		
Fonds de revenu Mackenzie Sentinelle		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Rendement géré		
Fonds du marché monétaire Mackenzie Sentinelle		
Fonds d'obligations à rendement réel Mackenzie Sentinelle		
Fonds enregistré de revenu stratégique Mackenzie Sentinelle		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Américain rendement à court terme		
Catégorie Mackenzie Universal Croissance entièrement canadienne		
Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance		
Fonds canadien équilibré Mackenzie Universal		
Catégorie Mackenzie Universal Marchés émergents		
Catégorie Mackenzie Universal Croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondiale Fonds mondial d'infrastructures Mackenzie Universal Catégorie Mackenzie Universal International d'actions Catégorie Mackenzie Universal Américain valeur sûre Fonds américain de revenu de dividendes Mackenzie Universal Catégorie Mackenzie Universal Américain à forte croissance Catégorie Mackenzie Universal Croissance maximale États-Unis Catégorie Mackenzie Universal Mondial immobilier Catégorie Mackenzie Universal Mondial de ressources Catégorie Mackenzie Saxon Équilibré Catégorie Mackenzie Saxon Sociétés à petite capitalisation Catégorie Mackenzie Saxon Actions Fonds enregistré d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie Sentinelle Catégorie Mackenzie Universal Lingot d'or		
Fonds d'investissement Occasions de petites capitalisations Russell Fonds Occasions de petites capitalisations Russell Catégorie fonds Occasions de petites capitalisations Russell	27 septembre 2010	Ontario
General Motors Company	27 septembre 2010	Ontario
<i>(actions ordinaires)</i>		
General Motors Company	27 septembre 2010	Ontario
<i>(actions privilégiées)</i>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Global Packaging Plus Inc.	28 septembre 2010	Ontario
Groupe Aecon Inc.	24 septembre 2010	Ontario
OCP Senior Credit Fund	28 septembre 2010	Ontario
Propel Multi-Strategy Fund	28 septembre 2010	Ontario
Sunstone U.S. Opportunity (No. 3) Realty Trust	23 septembre 2010	Colombie-Britannique
Sunstone (No. 3) Limited Partnership		
TD Split Inc.	28 septembre 2010	Ontario
Walton Big Lake Development L.P.	29 septembre 2010	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de revenu de biens durables O'Leary (parts)/	28 septembre 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Star Yield Trust	29 septembre 2010	Québec
Fonds de revenu Wajax	27 septembre 2010	Ontario
Fonds RBC	28 septembre 2010	Ontario
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC Fonds d'obligations à rendement élevé RBC		
Lorus Therapeutics Inc.	28 septembre 2010	Ontario
Marret High Yield Strategies Fund	29 septembre 2010	Ontario
Portefeuille First Trust	29 septembre 2010	Ontario
Portefeuille des actions vedettes américaines RBC Dominion valeurs mobilières		
Portefeuille des actions vedettes canadiennes RBC Dominion valeurs mobilières		
Société en commandite accréditive Pathway Québec 2010-II	24 septembre 2010	Ontario
Société en commandite de ressources CMP 2010 II (La)	23 septembre 2010	Ontario
Société en commandite Front Street 2010-II	29 septembre 2010	Ontario
Star Portfolio Corp.	29 septembre 2010	Ontario
Sunstone U.S. Opportunity (No. 3) Realty Trust	28 septembre 2010	Colombie-Britannique
Sunstone (No. 3) Limited Partnership		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds communs de placement Saxon Mackenzie	30 septembre 2010	Ontario
Fonds d'actions internationales Mackenzie Saxon		
Fonds mondial Mackenzie Saxon		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	23 septembre 2010	17 avril 2009
Banque Nationale du Canada	24 septembre 2010	14 mai 2010
Bell Aliant communications régionales, société en commandite	8 septembre 2010	28 avril 2009
Calloway Real Estate Investment Trust	24 septembre 2010	9 octobre 2009
Calloway Real Estate Investment Trust	24 septembre 2010	9 octobre 2009
Fiducie de titrisation automobile Ford	21 septembre 2010	6 février 2009
Merrill Lynch Canada Inc.	22 septembre 2010	28 septembre 2009
Merrill Lynch Canada Inc.	21 septembre 2010	28 septembre 2009

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Merrill Lynch Canada Inc.	24 septembre 2010	28 septembre 2009
Rogers Communications Inc.	22 septembre 2010	30 novembre 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC	Dispense invoquée (Règlement 45-106)
-------------------	-------------------	-------------------------------	----------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Alix Resources Corp.	2010-09-17	7 000 000 d'unités	910 000 \$	1	65	2.3 / 2.5
ArtFox Inc.	2010-09-15	250 000 actions de catégorie « A »	250 000 \$	7	0	2.3 / 2.5
BE Aerospace, Inc.	2010-09-16	billets	6 379 820 \$ US	1	3	2.3
Custom House ULC	2010-09-13 au 2010-09-15	13 contrats à terme	45 859 \$	1	4	2.3
Eastmain Resources Inc.	2010-09-15	1 400 000 actions accréditives	3 220 000 \$	20	0	2.3 / 2.10
IC Potash Corp.	2010-09-15	37 500 000 unités	15 000 000 \$	6	14	2.3
Innovium Media Properties Corp.	2009-09-30 et 2009-11-30	15 225 000 actions ordinaires et 7 612 500 bons de souscription	1 522 500 \$	1	2	2.3
Intelimax Media Inc.	2010-08-19	600 000 unités	124 788 \$	1	2	2.3 / 2.5
LifePoint Hospitals, Inc.	2010-09-20	billets	27 604 485 \$	1	3	2.3
Matamec Explorations Inc.	2010-09-17	2 750 000 actions ordinaires et 2 750 000 bons de souscription	550 000 \$	0	16	2.3
NetShelter Inc.	2010-09-07	612 216 actions privilégiées catégorie B	6 256 200 \$	1	5	2.3
Network Infrastructure Inventory Inc. -	2010-09-21	299 140 actions ordinaires et 102 693 bons	299 140 \$	8	2	2.5 / 2.24

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
N(i)2 Inc.		de souscription				
NiSource Inc.	2010-09-14	775 000 actions ordinaires	13 043 250 \$	1	3	2.3
Optimal Resources Inc.	2010-09-14	1 220 000 actions ordinaires	610 000 \$	3	15	2.3 / 2.5
Ressources Everton inc.	2010-09-09	1 000 000 d'unités	250 000 \$	0	5	2.3
Sherbrook SBK Sport Corp.	2010-09-10	750 000 actions ordinaires et 375 000 bons de souscription	75 000 \$	3	0	2.5
U.S. Bancorp	2010-09-13	billets	30 837 000 \$	1	0	2.3
Walton Southern US Land 2 IC	2010-09-17	151 151 actions ordinaires	1 511 510 \$	1	51	2.3 / 2.9
Wavesat Inc.	2010-09-21	prêt convertible et 5 490 000 actions ordinaires	1 500 008 \$	1	2	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2003-01-01 au 2003-12-31	89 766,25 parts	890 861,44 \$	1	0	2.3
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2004-01-01 au 2004-12-31	296 528,42 parts	2 903 671,80 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2005-01-01 au 2005-12-31	1 905 962,39 parts	19 139 653 \$	1	0	2.3
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2006-01-01 au 2006-12-31	4 031 103,63 parts	39 711 050 \$	1	0	2.3
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2007-01-01 au 2007-12-31	3 947 415 parts	38 789 130,20 \$	1	0	2.3
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	2 599 084 parts	25 651 952,93 \$	1	0	2.3
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	914 014 parts	9 261 627,04 \$	1	0	2.3
Fonds d'actions canadiennes Newport	2010-08-25 2010-08-30 2010-08-31	1 181,20 parts	144 874 \$	2	8	2.3
Fonds d'actions canadiennes Newport	2010-09-01 2010-09-02 2010-09-08 2010-09-09	2 454,23 parts	304 000 \$	1	25	2.3
Fonds de rendement Newport	2010-08-24 2010-08-25 2010-08-26 2010-08-27 2010-08-30 2010-08-31	17 797,71 parts	2 037 831,16 \$	6	59	2.3
Fonds de rendement Newport	2010-09-01 2010-09-02 2010-09-08 2010-09-09 2010-09-10	25 833,42 parts	2 972 772,02 \$	1	44	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2010-08-23 2010-08-24 2010-08-25 2010-08-27 2010-08-30 2010-08-31	8 810,57 parts	954 272,80 \$	3	37	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds de revenu fixe Newport	2010-09-01 2010-09-02 2010-09-07 2010-09-08 2010-09-09 2010-09-10	14 783,25 parts	1 593 361,35 \$	1	19	2.3
Pier 21 Global Value Pool	2010-09-03 2010-09-17	64 605,16 parts	650 000 \$	2	0	2.3
Strategic Retirement Fund (The)	2010-09-16	3 965,30 parts	452 145,63 \$	5	0	2.3, 2.5
UBS Luxembourg Diversified Sicav	2010-09-07	9 030,16 actions ordinaires de catégorie C	1 030 883,07 \$	1	0	2.10
Value Partners Limited Classic	2010-09-07	12 000 actions ordinaires de catégorie C	145 996,80 \$	2	0	2.3

Information corrigée**Bulletin 2010-05-21, vol. 7, no 20**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
AFC North American Fund (Cayman Islands) L.P.	2007-07-02 2007-08-01 2007-11-01 2007-12-03	111 565,90 parts de catégorie A	12 107 435 \$	1	1	2.3
AFC North American Fund (Cayman Islands) L.P.	2008-01-01 2008-02-01 2008-10-01 2008-12-01	146 977,19 parts de catégorie A	16 805 854,05 \$	2	1	2.3

AFC North	2009-01-01	160 922,46	22 730 159,05 \$	3	3	2.3
American Fund (Cayman Islands) L.P.	2009-04-01 2009-05-01 2009-07-01 2009-08-03 2009-09-01	parts de catégorie A				

Information corrigée**Bulletin 2009-10-30, vol. 6, no 43**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Lester Hedge Fund LP	2007-09-28 2007-10-31 2007-04-27 2007-04-30 2007-05-01 2007-05-30 2007-06-01 2007-06-29 2007-07-01	49 604,855 parts	5 050 000 \$	10	0	2.3
Lester Hedge Fund LP	2009-08-31	2 139,02 parts	200 000 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers**Fiducie de placement hypothécaire Firm Capital**

Vu la demande présentée par Fiducie de placement hypothécaire Firm Capital (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 24 septembre 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 28 septembre 2010 (la « dispense demandée ») :

1. La notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
2. Les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
3. La circulaire de sollicitation de procurations datée du 10 mai 2010;
4. Les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2010;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 27 septembre 2010.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0597

Minéraux Rares Quest Ltée

Vu la demande présentée par Minéraux Rares Quest Ltée (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 septembre 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 29 septembre 2010 (la « dispense demandée ») :

1. Les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009;
2. Les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 juillet 2010;

3. La déclaration de changement important datée du 28 septembre 2010;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 29 septembre 2010.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0598

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».